



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune de Schaerbeek**  
Service Urbanisme et Environnement  
**Monsieur Frédéric NIMAL**  
Échevin  
Place Colignon, 1  
B - 1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 17/01/2024

N/Réf. : SBK20378\_719\_PU  
Gest. : KD  
V/Réf. : PU/2022/1595=129/143/FBK  
Corr: Belabbes Amine  
NOVA : 15/XFD/1862042

**SCHAARBEEK. Chaussée De Haecht, 143 (arch. Fr. POELS)**  
(= zone de protection de La "Maison des Arts" - ancien Château Eeens-Terlinden / Inventaire)  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME** : dans un bâtiment comprenant trois logements, couvrir la cour basse au sous-sol et prolonger l'annexe de droite au rez-de-chaussée, agrandir et rehausser l'annexe arrière gauche sur deux niveaux, étendre le logement du 2ème étage dans les combles, modifier la répartition des logements, réaliser des travaux structurels intérieurs, et modifier les façades avant et arrière

#### Avis de la CRMS

Monsieur l'Échevin,

En réponse à votre courrier du 11/12/2023, reçu le 20/12/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 10/01/2024, concernant la demande sous rubrique.



*A gauche et au centre, parcellaire et vue aérienne du bien à proximité directe de la Maison des Arts située en intérieur d'îlot (extraits Brugis). A droite, vue de la façade existante (extrait du dossier)*

L'immeuble est repris à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale comme faisant partie d'un même ensemble de style éclectique (nos 141 à 153, arch. F. Poels, 1903)<sup>1</sup>. Il est également compris dans la zone de protection de la Maison des Arts située au 147, chaussée de Haecht.

#### Projet

La demande consiste notamment à modifier les façades avant et arrière, à modifier la répartition des logements, à prolonger l'annexe de droite au rez-de-chaussée, à agrandir et rehausser l'annexe arrière gauche sur deux niveaux et à réaliser des travaux structurels intérieurs.

<sup>1</sup> [https://monument.heritage.brussels/fr/Schaerbeek/Chaussee de Haecht/141/22017](https://monument.heritage.brussels/fr/Schaerbeek/Chaussee%20de%20Haecht/141/22017)



A gauche et au centre, façade avant actuelle et projetée (extrait du dossier).  
 Au centre et à droite, portes devant servir de modèle à la restitution et passage d'entrée de la Maison des Arts  
 (photos CRMS, 2024)



A droite, vue de la façade principale de la Maison des Arts depuis l'arrière des maisons à rue (photo CRMS, 2024).  
 Au centre gauche, vue des façades arrière des maisons à rue depuis la Maison des Arts (© Urban.brussels).  
 A droite, la façade arrière actuelle et projetée (extraits du dossier)

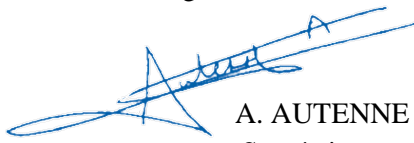
#### Avis de la CRMS

- En ce qui concerne la façade avant, la porte actuelle en PVC sera remplacée par une porte en bois moulurée dont le dessin est toutefois simplifié. **La CRMS demande de privilégier la restitution du modèle d'origine ou de s'inspirer d'une des portes d'origine conservées dans l'ensemble architectural auquel le bien appartient (n<sup>os</sup> 145 à 153).**

- En ce qui concerne les interventions en façade arrière, la CRMS ne s'oppose pas au principe d'étendre l'immeuble et d'isoler la façade en briques mais le traitement de la nouvelle façade devra faire l'objet d'un soin particulier eu égard à sa localisation dans le contexte patrimonial remarquable de la Maison des Arts (grande visibilité de l'ensemble architectural vers et depuis le bien classé situé directement en face). **La Commission demande d'opter pour une finition plus sobre (pas de teinte verte mais une tonalité neutre) et d'adapter la forme et l'alignement des baies à la typologie de la maison.**

- **La CRMS demande de veiller au respect des éléments patrimoniaux intérieurs qui seraient encore présents (cheminées, etc.).**

Veillez agréer, Monsieur l'Échevin, l'expression de nos sentiments distingués.

  
 A. AUTENNE  
 Secrétaire

  
 C. FRISQUE  
 Président f.f.

c.c. : [cdegreef@urban.brussels](mailto:cdegreef@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [urbanisme@i030.be](mailto:urbanisme@i030.be) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels)